

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

N° 2024/RH/122

PERSONNEL TERRITORIAL

Nomination de mandataires

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recette et aux régies d'avances des organismes publics,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté n°59465 du 14 février 2022 portant modification de la régie de recettes et d'avance de la médiathèque Césaire et instituant une régie de recettes et d'avances du réseau de lecture publique à compter du 1er mars 2022
- Vu l'arrêté n°59467 du 14 février 2022 portant création d'une sous régie d'avance et de recettes à la médiathèque Vailland à compter du 1er mars 2022
- Vu l'avis conforme du régisseur titulaire et des régisseurs suppléants
- Vu l'avis conforme du sous régisseur titulaire et des sous régisseurs suppléants,
- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 6 février 2024
- Considérant qu'il convient de désigner des mandataires pour la sous régie susvisée,
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les arrêtés antérieurs portant nomination de mandataires pour la sous régie de recettes et d'avances à la médiathèque Vailland sont abrogés.

ARTICLE 2 : Madame Laurence BECHET PILLON, Monsieur Fathi BEN AMOR, Monsieur Olivier BERNICHON, Monsieur Teddy CHOSSAT, Madame Valentine DAL GOBBO, Madame Jamila EL HADDAD, Madame Lison JACQUENOD, Monsieur Kévin NATCHOO, Madame Elisabeth VICENTE, Madame Virginie VILLARD GROSJEAN, Madame Habiba BENLAKRI, Madame Aurélie DREAN, Monsieur Vincent DESBORDES, Madame Claudie FOX LEFRICHE, Madame Maryvonne GIACOMINO, Madame Coralie DONDE, Madame Catherine BENOD, Madame Emilie REIX, Monsieur David ATGER, Madame Nathalie BENELFARES, Madame Sophie DEBRABANT, Madame Suzy DEVAT, Madame Sonia EYMARD, Madame Annie EYRAUD MAY, Madame Christelle FRADIN, Madame Géraldine GREFFET, Madame Maëlle BATAILLE, Monsieur Antonin PLANCHE, Madame Marielle PRIOLET, Madame Virginie TURQUOIS CORNET, Madame Fanny VENUTI, Monsieur Tim CARPENTIER sont nommés mandataires de la sous régie de recettes et d'avances à la médiathèque Camus notamment pour l'encaissement des recettes issues des droits relatifs aux activités de la médiathèque Vailland, droits déterminés par l'application de la tarification pour le Réseau de Lecture Publique et le paiement de dépenses de matériel et de fonctionnement, confirmée par arrêté n°59467 du 14 février 2022 avec pour mission d'appliquer exclusivement des dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 3 : Les mandataires ne devront pas percevoir des sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal. Ils doivent les payer ou les encaisser selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 4 : Les mandataires sont tenus d'appliquer chacun les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

ARTICLE 5 : En application des dispositions de l'article R421-1 du code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'agent.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au comptable de la collectivité,

Fait à Bourg en Bresse

Le : 6 février 2024

Pour le Maire,

Le Maire-Adjoint délégué à l'Administration Générale, aux Finances et aux Ressources Humaines,


Thierry DOSCH

Le régisseur intérimaire,

Vu pour acceptation



Pauline GADIOLLET

Les régisseurs suppléants,

Vu pour acceptation



Sidonie GRENIER

Vu pour acceptation



Marine MARQUER

Le sous régisseur titulaire,

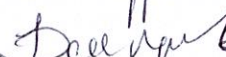
Vu pour acceptation



Agnès BRIQUET

les sous régisseurs suppléants,

Lu et approuvé



Soccorsa DELL'AQUILA

Vu pour acceptation



Marjorie CARRIERE

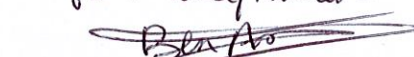
Les mandataires,

Vu pour acceptation



Laurence BECHET PILLON

Vu pour acceptation



Fathi BEN AMOR

Vu pour acceptation



Jamila EL HADDAD

Vu pour acceptation





Kévin NATCHOO

Vu pour acceptation



Valentine DAL GOBBO

Vu pour acceptation



Elisabelle VICENTE

Vu pour acceptation



Virginie VILLARD GROSJEAN

Vu pour acceptation



Vincent DESBORDES

Vu pour acceptation



Claudie FOX LEFRICHE

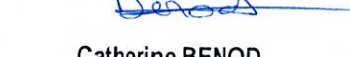
Vu pour acceptation



Aurélie DREAN

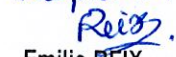
Coralie DONDE

Vu pour acceptation



Catherine BENOD

Vu pour acceptation



Emilie REIX

David ATGER

Nathalie BENELFARES

Vu pour acceptation



Suzy DEVAT

Vu pour acceptation



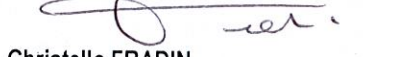
Sonia EYMARD

Vu pour acceptation



Annie EYRAUD MAY

Vu pour acceptation



Christelle FRADIN

Vu pour acceptation



Géraldine GREFFET

Vu pour acceptation



Maëlle LARISSÉ

Vu pour acceptation



Antonin PLANCHE

Vu pour acceptation



Marielle PRIOLET

Vu pour
acceptation

Virginie TURQUOIS CORNET

Vu pour
acceptation

~~VENUTI~~
Fanny VENUTI

Vu pour
acceptation

Sophie DEBRABANT

Vu pour acceptation

Johann CŒUR D'ACIER

Vu pour acceptation

Faustine VERNEY

Vu pour acceptation

Mélanie BAUDRAS

Myriam RAY

Vu pour acceptation

Nicolas PEILLET

Vu pour acceptation

Yasmine AKRAB

Vu pour
acceptation

Le Maire :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,